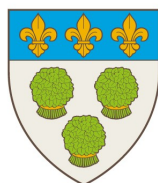




REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU VENDREDI 18 JANVIER 2019**



**Ville de Vernon**  
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi dix-huit janvier à vingt et une heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoins

Mme Agnès BRENIER , M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Luc VOCANSON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie LAMARRE, M. Jean-Marie MBELO, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. Thierry CANIVET  
Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU  
Mme Jeanne DUCLOUX à Mme Catherine GIBERT  
Mme Nathalie ROGER à M. Jérôme GRENIER  
Mme Aurélie BLANCHARD à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE  
M. Valentin LAMBERT à M. Philippe GUIRAUDON  
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME  
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Sylvie MALIER

Absents :

M. Henri-Florent COTTE  
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Sylvie MALIER

N° 002/2019

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Consultation Cœur de Ville : contenu des 4 propositions

La Ville de Vernon, à la suite du concours European qu'elle a remporté en 2015, lance une grande consultation sur l'avenir de son centre-ville.

Depuis 2014, nous œuvrons avec Sébastien Lecornu pour redonner à notre cœur de ville tout son dynamisme et son attractivité au travers du plan Cœur de Ville 2020.

Cette réflexion que nous avons sur notre Cœur de ville, nous la poursuivons par un vote officiel comme nous nous y étions engagés en 2014 dans Vernon Mérite Mieux (engagement n°10).

Les quatre propositions qui seront prochainement soumises au vote des électeurs vernonnais, dans le cadre de la consultation publique dont les modalités vous ont été présentées, se détaillent de la manière suivante.

#### **1. Je veux rafraîchir mon centre-ville en le conservant tel qu'il est**

- Travaux d'assainissement, de réfection des chaussées, trottoirs, stationnement ; mise aux normes d'accessibilité PMR et sécurité ; Remise en état et modernisation de l'éclairage public.

Le coût de cette proposition est estimé à 5,2 millions d'euros, sans subvention possible, soit un reste à charge pour le contribuable municipal de 5,2 millions d'euros.



#### **Les éléments majeurs suivants constituent le socle commun aux propositions 2,3 et 4.**

- Aménager un sol partagé, accessible à tous
  - Aménager un sol lisse pour faciliter tous les modes de déplacements : personnes à mobilité réduite, piétons, vélos, voitures, etc.
  - Optimiser le stationnement et les livraisons pour assurer une bonne desserte des commerces.
  - Proposer des places publiques conviviales, sécurisées, avec des aménagements évolutifs et réversibles.
- Définir une nouvelle identité du centre-ville par le matériau
  - Mettre en cohérence les espaces publics avec un matériau de sol unique - le béton poncé - et des mobiliers urbains homogènes.
  - Proposer un système de trame intégrant le mobilier urbain, la végétation et les réseaux techniques.
  - Associer aux sols en béton des matériaux locaux et recyclés.
  - Renforcer la rue Carnot comme colonne vertébrale du centre-ville
  - Permettre sa fermeture sécurisée à la demande lors des événements.
  - Orchestrer la montée en gamme des commerces de restauration avec le développement de terrasses.

#### **2. Je veux adapter mon centre-ville aux attentes et aux usages actuels :**

Les principaux objectifs de cette proposition sont :

- Améliorer la sécurité des carrefours, assurer une meilleure visibilité, sécuriser les traversées piétonnes
- Faciliter le parcours vélo entre la gare et la Seine comprenant la rue d'Albuféra
- Créer un axe végétalisé entre la gare et la place de Paris
- Adapter la place de Gaulle aux événements et végétaliser les contours de cette place

Le coût de cette proposition est estimé à 9,3 millions d'euros, dont 60% de subventions estimées, soit un reste à charge pour le contribuable municipal de 3,7 millions d'euros.

**3. Je veux transformer mon centre-ville pour mettre en place un meilleur équilibre entre voitures, piétons et vélos avec une piétonnisation permanente de la place De Gaulle**

Les principaux objectifs de cette proposition sont, outre le socle commun rappelé ci-dessus, :

- Rue d'Albuféra
  - Une rue plus sûre pour les piétons, les vélos et les autos, qui permet à chacun d'accéder aisément aux commerces, à la gare ou à la Seine. Dans les propositions 3 et 4, l'espace entre la chaussée et la piste cyclable est végétalisé pour rendre l'ensemble de la rue plus agréable.
- Place de Gaulle
  - La future place sera adaptable et pourra accueillir le marché comme de grands évènements populaires. Un espace couvert et une végétalisation plus dense seront ajoutés. Dans la proposition 3, cette place sera piétonne de manière permanente.
- Rues commerçantes :
  - Dans les rues commerçantes (rues aux Huiliers, des Tanneurs, etc.), un espace sera aménagé pour chacune des mobilités (piétons, vélos...). Des bancs et des plantations seront ajoutés.

Le coût de cette proposition est estimé à 12,8 millions d'euros, dont 60% de subventions estimées, soit un reste à charge pour le contribuable municipal de 5,1 millions d'euros.

**4. Je veux transformer mon centre-ville pour mettre en place un meilleur équilibre entre voitures, piétons et vélos avec une piétonnisation à la demande de la place De Gaulle**

Les principaux objectifs de cette proposition sont, outre le socle commun rappelé ci-dessus et les éléments mentionnés dans la proposition 3, de rendre adaptable la place De Gaulle à différents usages : stationnement proche des commerces la majeure partie du temps avec un espace permettant tout de même des événements y compris couverts et piétonnisation quand nécessaire.

Le coût de cette proposition est estimé à 12,8 millions d'euros, dont 60% de subventions estimées, soit un reste à charge pour le contribuable municipal de 5,1 millions d'euros.

Il est à noter l'invariant suivant : la proposition qui sera effectivement réalisée sera financée par le budget communal sans augmentation des impôts locaux, conformément à l'engagement n°114 de Vernon Mérite Mieux.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code électoral,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L131-1,

**Considérant** que l'organisation d'une consultation publique permettra d'associer de façon innovante les citoyens à la construction des politiques publiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contenu ci-dessus des quatre propositions qui seront soumises au vote des électeurs vernonnais dans le cadre de la consultation publique « Vernon Consultation Cœur de Ville ».

Hors commission

Dossier non présenté en commission

Délibéré :

Adoptée à la majorité ( Contre : M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).